



# **Le Journal des Bovéniens**

---

## **Bulletin d'informations municipales**

---

**Numéro 74**  
**Octobre 2023**



**Recensement**  
**Page 5**

**Taxe foncière**  
**Page 6**

**Inscription**  
**colis CCAS**  
**Page 22**

## Calendrier des festivités

### Octobre

**28/29/30/31 et 1er novembre - Comité Historique** - salle des fêtes

**31 - Halloween** (extérieur ou salle de sport F.Arthaud) - Maison des Jeunes et des Loisirs

### Novembre

**4 au 12 - Ducasse du centre**

**11 - Cérémonie du 11 novembre** - salle des fêtes

**12 - Marché aux puces** - Bouvigny centre - Amicale Laïque

**18/19 - Yoga** - Amicale Laïque - salle des fêtes

**25 - Repas Sainte Cécile** - Ecole de Musique de Bouvigny-Boyeffles - salle des fêtes

**26 - Marche du Souvenir** - Bleu Blanc Vert - Hall de la salle de sport F.Arthaud

### Décembre

**2/3 - Patinoire** - salle de sport F.Arthaud

**6 - Saint Nicolas** - (extérieur ou salle de sport F.Arthaud) - Maison des Jeunes et des Loisirs

**9/10 - Marché de Noël** - Comité des fêtes de Bouvigny-Boyeffles - salle de sport F.Arthaud

**27 - Tournoi U16** - Football Club de Bouvigny - salle de sport F.Arthaud

## Etat Civil

### Félicitations aux parents de :

09/02 NOYELLE Romy  
02/03 FORT Maël  
09/04 DELPORTE Constance  
08/06 TISON Marius  
27/06 LEFEBVRE Joseph  
09/07 GACQUIERE Diane  
14/07 HENGUELLE Célestine

### Félicitations aux jeunes mariés :

24/06/2023 PECQUEUR Jérémy & DEBAILLEUL Anaèle  
24/06/2023 LALOYER Jonathan & PLAPOUS Mélanie  
16/09/2023 RUELLE Gaëtan & DUHAMEL Gaëlle

### Sincères condoléances aux familles :

13/06/2023 ZMUDA-TRZEBIATOWSKI Christian  
18/06/2023 LEROY Joël  
20/06/2023 HEMERY Ginette  
26/06/2023 BARTHIER Fernande  
09/07/2023 GRZONKA Bernard  
11/07/2023 DESAVOYE Ginette  
16/07/2023 MALLART Georgette  
01/08/2023 SWIETEK Joséphine  
25/08/2023 ROULET André  
27/08/2023 VAN TICHELEN Françoise  
31/08/2023 POHIER Jean-Claude  
08/09/2023 POIRET Marie-Thérèse  
15/09/2023 FLORENT Louise

### Le journal des Bovéniens

Ville de Bouvigny-Boyeffles.

Mairie

Place Patou

62172 BOUVIGNY-BOYEFFLES

Tél : 03.21.29.16.59

Mail : mairie.bouvigny-boyeffles@wanadoo.fr

Site web : www.bouvigny-boyeffles.fr

Directeur de la publication : Maurice VISEUX

Réalisation : service communication

Journal édité par la Mairie

de Bouvigny-Boyeffles

Distribué gratuitement - IPNS

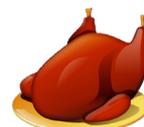
## La rôtisserie «Le Ch'ti Poulet»

**Tous les mardis de 14h30 à 19h00**

Parking de la salle de sport

**Pensez à réserver votre poulet**

**06 95 48 79 12**



# Condensé des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 11 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal est publié  
sur le site [www.bouvigny-boyeffles.fr](http://www.bouvigny-boyeffles.fr)

## \* Procès-verbal séance du 09 juin 2023

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

## \* Création d'emplois et ouverture centre de loisirs

Il est proposé l'ouverture d'un centre de loisirs, avec création d'emplois, pour les périodes suivantes :

- Du 23 octobre 2023 au 03 novembre 2023 (avec ou sans cantine) pour les 6/17 ans de 8h45 à 17h, création au maximum de 8 emplois,
- Du 26 décembre 2023 au 29 décembre 2023 de 14h à 17h pour les 6/17 ans, création au maximum de 4 emplois,
- Du 26 février 2024 au 08 mars 2024 (avec ou sans cantine) pour les 6/17 ans de 8h45 à 17h, création au maximum de 8 emplois.

Il est fait part également de manifestations organisées par la maison des jeunes durant l'année : chasse à l'œuf, halloween, Saint Nicolas, mercredis récréatifs, patinoire, activités/sorties exceptionnelles (ex : match de foot,..). Il est proposé la création : au maximum de 3 emplois pour la chasse à l'œuf, au maximum de 3 emplois pour halloween, au maximum de 3 emplois pour Saint Nicolas, au maximum de 4 emplois par mercredi récréatif, au maximum de 5 emplois pour la patinoire, au maximum de 5 emplois par activités/sorties exceptionnelles.

Il est proposé que :

- l'ouverture des centres soit conditionnée à une participation minimum de 8 enfants,
- les tarifs soient ceux définis par les délibérations n°2018-033 et n°2016-015,
- les personnes soient rémunérées selon la délibération n°2018-004.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir un centre de loisirs aux dates et aux conditions énumérées ci-dessus,
- de créer, en conséquence, et au maximum le nombre d'emplois indiqués ci-dessus par période et par manifestation,
- d'autoriser le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement,
- dit que les tarifs seront ceux définis par les délibérations n°2018-033 et n°2016-015,
- dit que les personnes seront rémunérées selon la délibération n°2018-004.

## \* Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association Bouvigny-Boyeffles Culture.

## \* Apurement des déficits de régie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le seuil des manques pouvant être apurés par décision du Maire à 100 euros
- Autorise le Maire à procéder à l'apurement de ces manques d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé ci-dessus, par décision
- Autorise l'imputation de la charge correspondante au compte 6588 (M57) « autres charges de gestion courante ».

### \* Tarifs salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, à compter du 01 janvier 2024 :  
- les nouveaux tarifs ci-dessous :

<b>Week-end (du vendredi midi au dimanche soir)</b>		<b>Vaisselle</b>
<b>Habitant de BOUVIGNY</b>	320€	100€
<b>Extérieurs</b>	450€	120€
<b>Elus, Associations et employés communaux</b>	160€	Gratuit

- la modification du règlement en conséquence.

### \* Recensement 2024 : création d'emplois d'agent recenseur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer 4 emplois d'agent recenseur pour le recensement 2024 aux conditions suivantes :

- Les agents recenseurs seront payés à raison de :

1.00€ par feuille de logement remplie

1,10€ par bulletin individuel rempli

- Les agents recenseurs, le coordonnateur communal, le coordonnateur suppléant recevront 30.00€ pour chaque séance de formation.

### \* Création d'un emploi non permanent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

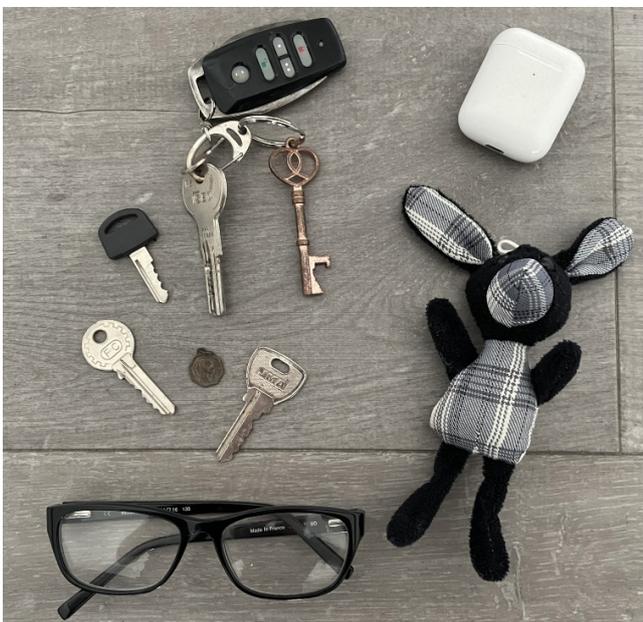
-de créer un emploi non permanent aux conditions suivantes :

\* A compter du 01 octobre 2023, un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité, dans le grade d'adjoint technique, contrat 20 heures par semaine, durée du contrat 6 mois, rémunération basée sur le 1er échelon du grade d'adjoint technique.

### \* Renouvellement du bureau de l'AFR : désignation de membres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les 4 personnes suivantes : Mr Merlo Jean Marc, Mr Carl Pierre-Yves, Mr Ledée Albert, Mr Bonnel Marc, pour être membre du bureau de l'AFR de Bouvigny-Boyeffles.

## Objets trouvés



### **Vous avez perdu un objet ?**

Ayez le réflexe d'appeler ou de vous rendre à la Mairie, votre objet s'y trouve peut-être ! Si vous êtes amené à vous y rendre, pensez à vous munir d'une pièce d'identité et, si possible, d'un document qui prouve que vous êtes bien le propriétaire de l'objet.

(ex : facture, etc ...)

## Pass' Sports

### ADOpte UN SPORT ! C'EST BON POUR TA SANTÉ

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin met en place pour la 7e année l'opération Pass'Sports. Ce dispositif permet aux moins de 18 ans, habitant le territoire de l'agglomération, de bénéficier de 30 € de réduction sur leur inscription dans un club du territoire participant à l'opération.

### FAVORISER LA PRATIQUE D'UN SPORT

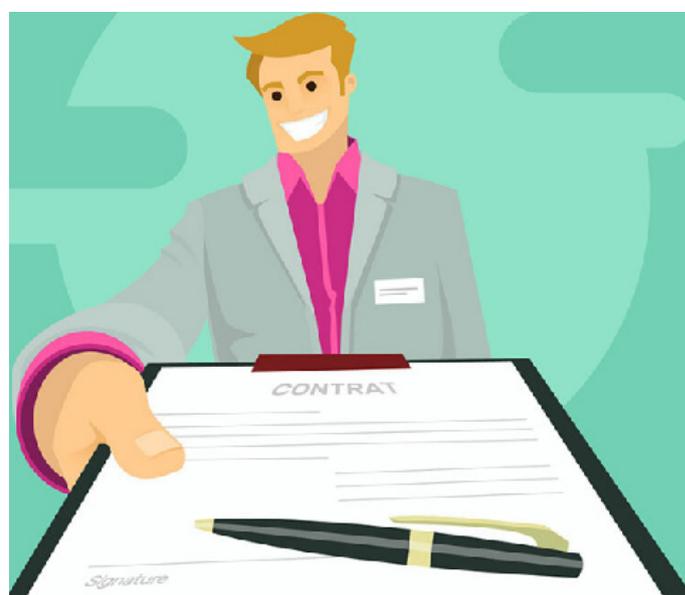
Ce dispositif a pour but d'encourager la pratique sportive auprès des jeunes tout en leur donnant un coup de pouce financier. Pour la saison 2022/2023, plus de 13 100 jeunes ont bénéficié de l'opération dans plus de 200 clubs ! Handball, badminton, tir à l'arc, triathlon, boxe ou encore twirling bâton... le choix des sports proposés sur notre territoire ne manque pas !

Plus d'informations : <https://pass-sports.agglo-lenslievin.fr/>



### Démarchage sur la ville

Toute société, entreprise individuelle ou artisanale souhaitant démarcher les habitants à leur domicile devra préalablement s'identifier auprès de la Mairie afin de compléter une autorisation de démarchage. Le démarcheur devra fournir plusieurs éléments d'informations comme l'objet du démarchage, les cartes professionnelles des agents exerçants, etc ... Ladite autorisation sera affichée à la porte d'entrée de la Mairie ainsi que sur le site internet de la ville.



# Recensement de la population : top départ le 18 janvier!



## Le recensement de la population : c'est utile, c'est simple, c'est sûr.

La campagne du recensement de la population se déroulera du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024. Elle concerne toute la population. Des agents seront formés par l'Insee et iront à la rencontre des habitants de la ville pour mieux connaître l'évolution de la population et ses besoins. Ils sont tenus au secret professionnel.

Pour éviter les escroqueries, les agents sont munis d'une carte officielle tricolore et de leur badge professionnel Ville de Bouvigny-Boyeffles : seules ces personnes sont habilitées à venir à domicile pour ce recensement.

**Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous leur réserverez pour effectuer cette mission qui est vraiment très importante pour la ville.**

### Quels sont les objectifs d'un recensement ?

Le recensement de la population a pour objectifs :

- Le dénombrement des logements
- Le dénombrement de la population résidant en France
- La connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements...
- La connaissance précise de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, ...), programme de rénovation des quartiers, moyens de transport...

**Les questionnaires du recensement ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Ils sont destinés à l'INSEE et serviront à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche**

### Comment se passe le recensement ?

une lettre d'information sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable pour vous faire recenser, gardez-le précieusement.

**Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire et gratuit.**

## Attention aux arnaques ...



### LA BREVE DE VOTRE CONSEILLER

### Une offre alléchante à 1€ sans condition?

**Attention aux arnaques ou malfaçons!!**  
 Toutes les aides sont soumises aux revenus,  
 ne donnez ou ne signez aucun document.



### Attention au démarchage!

Nos conseillers techniques FranceRenov' de l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais vous répondent sur votre éligibilité et le montant de vos aides.

**Contactez-nous dès maintenant.**

Pour toutes informations ou prise de rendez-vous  
 La Maison de l'Habitat Durable vous répond :



03 21 77 41 41

[info-energie@agglo-lenslievin.fr](mailto:info-energie@agglo-lenslievin.fr)



## Avis de taxe foncière 2023

La taxation foncière de 2023 se caractérise cette année par une hausse sensible de 7.1% des bases locatives cadastrales (servant de base pour le calcul de la taxe foncière).

Pour rappel, cette revalorisation est automatique et est calculée par l'Etat au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

Elle s'applique à toutes les propriétés bâties et non-bâties, sauf les locaux professionnels révisés. Afin de ne pas alourdir les finances de ses administrés, déjà fortement impactées par le contexte économique, la municipalité a décidé, comme pour les années précédentes, de ne pas augmenter ses taux d'imposition.

Malgré l'inflation qui touche également la commune, la municipalité a souhaité ne pas augmenter le prix de ses différents services. Ainsi, le prix de la cantine (le plus bas des communes avoisinantes) et le prix des centres de loisirs sont restés fixes (et ceci depuis des années).

Afin d'aider ses administrés, la municipalité a pris en charge une partie du kit de fournitures scolaires pour les enfants de l'école primaire.

La Municipalité maintiendra ses efforts pour aider ses administrés dans cette période de forte inflation.

## Guide des associations : disponible !

Comme évoqué dans le précédent journal, la ville de Bouvigny-Boyeffles a mis en place un guide regroupant toutes ses associations. Vous y trouverez des activités pour tous les goûts et pour tous les âges : du sport, de la musique, de l'histoire, de l'entraide, etc.. Il est disponible au guichet de la Mairie et sur le site internet de la ville.



## Inscriptions colis CCAS Noël 2023

A l'occasion des fêtes de Noël, le CCAS distribue un colis de fin d'année.

**Cette année, la feuille d'inscription est insérée à la fin du journal municipal**

Conditions d'attribution du colis :

- Bénéficiaires des bons alimentaires du CCAS
- Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)
- + de 65 ans et des revenus ne dépassant pas l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées



## DON DU SANG

**Vendredi 3 novembre**

**15H - 19H**

**Salle Florence Arthaud**



**HAPPY Birthday**



Tu veux vivre un moment magique et t'amuser avec tes copains ? La ferme Planque te propose de passer une journée unique pour ton anniversaire :

- balade à poney
- tracteur
- goûter
- pansage des poneys
- bonbons

**Tout est fourni par nos soins !**



Tarif  
 -150€ pour 10 enfants, 10€ par enfant supplémentaire  
 -Si moins de 10 enfants, 18€ par enfant  
 (6 enfants minimum / 16 maximum)  
 50€ demandés à la réservation  
 Le mercredi et Samedi de 14h30 à 16h30

**07.67.57.90.83**



**LA FRITE 5 ÉTOILES**

15 rue de Luchaux  
 62172 BOUVIGNY-BOYEFFLES

**07 83 44 58 33**

**HORAIRES D'OUVERTURE**

Lundi, Mardi, Jeudi	11h30 > 13h30 / 18h30 > 21h30
Mercredi	FERMÉ
Vendredi, Samedi	11h30 > 14h00 / 18h30 > 22h00
Dimanche	18h30 > 21h30

Mode de règlement : CB, Espèces, tickets & cartes restaurants



Esthéticienne  
**La Beauté Essentielle**  
 By Aurore



☎ 09 86 10 40 40




Réservation en ligne soit en flashant le QR Code, soit par téléphone ou sur internet avec l'adresse :

[labeauteessentiellebyaurore.booksy.com](http://labeauteessentiellebyaurore.booksy.com)

Horaires d'ouvertures	Lundi	14h – 19h
	Mardi	9h – 19h
	Mercredi	14h – 19h
	Jeudi	9h – 19h
	Vendredi	9h – 18h
	Samedi	9h – 16h

Au 10 rue du prince à Bouvigny-Boyeffles.  
 Tarifs des prestations sur le site internet. Paiements acceptés : Espèce, CB.

A très bientôt Aurore.

# Élagage des arbres : des obligations bien réglementées pour la sécurité de tous !

## Quelles sont les obligations légales de l'élagage des arbres dans un jardin ?

Les personnes qui profitent d'un jardin et de sa végétation doivent élaguer les arbres qui s'y trouvent. Dans le détail, il faut savoir que tout un chacun est tenu de couper les branches d'un arbre planté dans son terrain dès lors que celles-ci poussent au-delà des limites de la propriété. Autrement dit, il faut couper les branches qui dépassent chez les voisins.

## Si les branches dépassent sur un terrain public ou sur la rue

Après plusieurs mises en demeure si le propriétaire de la parcelle n'effectue pas les travaux, la ville peut se substituer à ce manquement et faire exécuter les travaux d'office.

Les frais occasionnés peuvent faire l'objet d'une demande de recouvrement auprès des autorités compétentes. Ils peuvent s'élever à 2000 €.



## Si les branches dépassent sur un terrain privé

Le propriétaire du terrain peut vous contraindre d'élaguer votre arbre par voie de conciliation ou contentieuse. Cependant, la loi n'autorise pas un particulier à élaguer les arbres du voisin.

Ainsi, s'il est autorisé à couper des racines, des ronces et des brindilles venues d'à côté jusqu'à la limite de son terrain, il doit laisser les branchages tels quels.

## Quelle est la marche à suivre pour obliger le voisin à tailler les branches de son arbre ?

En cas de conflit de voisinage, il faut commencer par envoyer un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception rappelant la loi au propriétaire peu scrupuleux.

Si cela ne s'avère pas efficace, il faut saisir le tribunal judiciaire. La justice peut proposer un règlement à l'amiable avant d'instruire l'affaire.

## Je suis locataire : qui doit élaguer les arbres ?

Dans une location, la responsabilité de l'élagage des arbres et arbustes pèse normalement sur l'occupant. Cette tâche figure parmi les réparations locatives listées par le décret n°87-712 du 26 août 1987 au même titre que l'entretien de la pelouse, des allées, des bassins d'eau et du jardin en général.

## Certificat d'urbanisme

### Vous souhaitez acheter un terrain à bâtir ou construire une maison ?



Il est recommandé de demander à la mairie un certificat d'urbanisme (CU) avant d'effectuer une de ces opérations.

Le CU est un document d'information sur les règles d'urbanisme applicables à un terrain. Ce n'est pas une autorisation d'urbanisme.

Il existe 2 types de certificat d'urbanisme : le **CU d'information** (de type A) et le **CU opérationnel** (de type B).

Si vous n'avez pas encore de projet de construction sur le terrain, vous pouvez demander un **CU d'information**. Il vous renseigne notamment sur les règles d'urbanisme sur la parcelle, les taxes et les servitudes.

Si vous avez un projet de construction sur le terrain, vous pouvez demander un **CU opérationnel**. Il vous indique si votre projet est réalisable sur la parcelle.

## Il s'en passe des choses à l'EHPAD de Bouvigny-Boyeffles...

### 103 ans, ça se fête !

Le 3 juin dernier, Mme FLORENT Louise a fêté ses 103 ans à l'EHPAD de Bouvigny-Boyeffles. Monsieur le Maire, accompagné de son élue Madame Clérot, lui a remis un bouquet de fleurs pour célébrer ce beau moment.



### Barbecue ..



L'EHPAD le Bon accueil de Bouvigny-Boyeffles a organisé son barbecue de l'été en présence des familles, du personnel, des élus de la ville ainsi que de Christophe Rudziki, Vice-Président de La Vie Active. Claude Chevallier a animé cet incroyable moment au son de son accordéon pour le plus grand bonheur des résidents.



**La ville de Bouvigny-Boyeffles soutient octobre rose!**

## La fête aux ... écoles !



Les enfants des écoles maternelle et primaire ont présenté un joli spectacle à leur famille et ami(e)s. Comme chaque année, chorégraphies et costumes à foison ont ébloui les spectateurs qui ont pu accompagner les danseurs par leurs applaudissements au rythme de la musique !

Des parents conquis, des enfants ravis !

## Des tablettes pour les CM2 ...

La municipalité a offert aux élèves de CM2 des tablettes numériques pour fêter la fin de la primaire et le début du collège ! Bonne continuation à eux!



## Repas de la mer à la cantine!

En juin dernier, la cantine municipale a concocté un repas sur le thème de la mer. Au menu, une salade « Marco Polo » et en dessert un gâteau maison décoré de sable et de parasols. Un franc succès ! Félicitation aux employés municipaux ainsi qu'aux fidèles bénévoles.



## Colonie à Costa Brava!



21 jeunes de Bouvigny ont rejoint la Costa Brava en Espagne pour un séjour de vacances riche en activités, en rencontres et en découverte. Au programme : Journée à Barcelone, Aquaparc, Port Aventura, Ferrari Land, Journée en Catamaran, plage, piscine et farniente.

**Pour les inscriptions de l'été 2024, rendez-vous courant février à la Maison des jeunes et des loisirs.**

**Tél : 06.74.89.14.64**



## Centre de loisirs été 2023

Après 3 mois de préparation, l'équipe d'animation a accueilli 202 enfants lors des 6 semaines d'ouverture du centre de loisirs.

Entre les sorties (piscine, Labyparc, Avion plage, parc d'Olhain, cinéma, équitation...), les activités et les temps forts (Camping, carnaval, kermesse, Casino, Escape game...), ils n'ont pas eu le temps de s'ennuyer !



## Réception des aînés

A l'occasion de la ducasse du centre, Mme GOURLAIN Violette et Mr LALLEMAND Paul ont été mis à l'honneur. Les habitants du centre se sont réunis autour d'un quartier de tarte accompagné d'un verre de l'amitié. Le tout dans une ambiance légère et conviviale !



Nous avons besoin de 200 pots de yaourt en verre type « La laitière ».  
Vous pouvez les déposer à la Maison des jeunes ou en mairie  
Merci d'avance !



# La fête nationale en images



## C'est la rentrée !



La cloche a sonné, c'est la rentrée !

Sous un soleil étincelant, nos petits et grands ont repris le chemin de l'école.

Pour cette nouvelle année scolaire, Monsieur le Maire, accompagné de ses élus, s'est rendu aux écoles maternelle et primaire afin de souhaiter à tous les élèves une belle rentrée.

Qui dit nouvelle année, dit nouveauté .. En effet, les élèves de l'école primaire ont pu découvrir leur nouvelle cour de récréation.

Il n'y a plus qu'à profiter de cet espace dédié aux récréations. (voir page 18)

Force est de constater que l'inflation ne cesse de croître... Pour y faire face, la Municipalité a souhaité donner un coup de pouce aux parents en fournissant à chaque élève de primaire un kit de fournitures scolaires.

Monsieur le Maire et ses élus se sont chargés de la distribution dans chaque classe.

On peut dire que l'année scolaire commence en beauté, non ?



## Réception des aînés



A l'occasion de la ducasse de Marqueffles Mme MULKOWSKI Hélène et Mr HENNEBELLE Maurice ont été mis à l'honneur. Les habitants de Marqueffles se sont réunis autour d'un verre de l'amitié. Un moment de partage et de plaisir pour nos aînés!



## Banquet des aînés



Le banquet des aînés, un évènement convoité! Au programme : spectacle de qualité, repas gastronomique et bonne humeur collective, qui font de cette journée, tant attendue par nos séniors, une date à ne pas manquer. Madame MULKOWSKI Hélène et Monsieur MANCEY Guy ont été mis à l'honneur lors du banquet des aînés



## 61 ans de mariage



Le 12 août, Rose et André GRABAREK ont fêté leurs noces de platane. Symbole de l'amour éternel et du cycle de la vie, le platane est l'arbre rattaché à l'éternité et à la création de la vie. Ce n'est pas pour rien qu'il symbolise 61 ans de mariage. C'est en présence de Monsieur le Maire et de leur famille, qu'ils ont célébré leurs noces. **Félicitations !**

**CENTRE DE LOISIRS**  
**VACANCES DE TOUSSAINT**  
Du 23 octobre au 3 novembre 2023

Inscriptions sur rdv  
du 2 au 6 octobre

**6/11 ANS**      **12/17 ANS**

Maison des jeunes et des Loisirs  
2 grand rue, 62172 Bouvigny-Boyeffles  
Tel: 06.74.89.14.64

Spectacle  
Viens déguisé pour la

**Halloween**  
**PARTY**

Friandises      Soupe

MARDI 31 OCTOBRE 2023      19H30

Jardin du Presbytère  
Bouvigny-Boyeffles

Inscription obligatoire en mairie du 16 au 26 octobre

Nous avons besoin de Citrouilles, potirons et cucurbitacées en tous genres  
Tous les légumes seront rendus à l'issue de l'animation.  
Ils ne seront utilisés que pour le décor...



BOUVIGNY-BOYEFFLES

# PATINOIRE DE NOËL

Samedi 2 et Dimanche 3 décembre 2023

10h-19h30



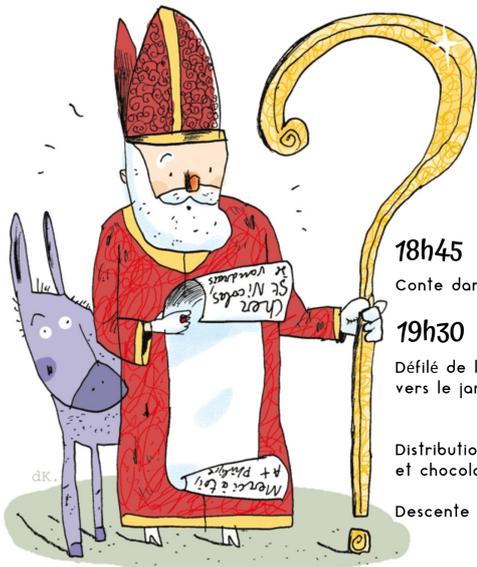
A LA SALLE FLORENCE ARTHAUD

Gants obligatoires

Rejoins-nous pour la

# Saint Nicolas

Le Mercredi 6 décembre 2023



18h45

Conte dans la salle F.Arthaud

19h30

Défilé de lumières vers le jardin de la Mj

Distribution de friandises et chocolat chaud

Descente de Saint Nicolas

Inscription obligatoire en mairie du 16 au 30 novembre

Vacances de Noël

# MERRY CHRISTMAS

Centre de Loisirs

du 26 au 29 décembre 2023

Inscription sur rdv du 4 au 8 décembre



6/11 ans

12/17 ans

# MARCHÉ DE NOËL

ARTISANAT ET TRADITION



09 & 10 DÉCEMBRE 2023  
SALLE FLORENCE ARTHAUD

SAMEDI DE 13H30 À 19H30  
DIMANCHE DE 10H00 À 19H30

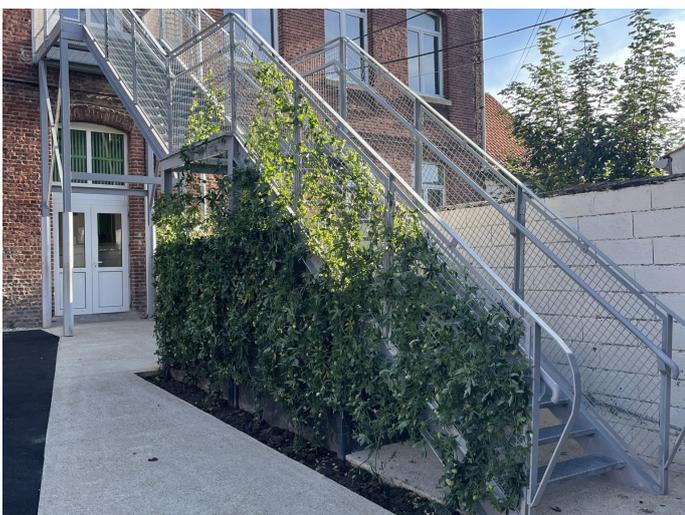
## Zoom sur les travaux



Les travaux de l'église Saint-Martin ont commencé. La durée de restauration sera d'une année.



Le local des aînés a été remis entièrement à neuf. Désormais, nos seniors disposent d'une belle salle.



Cet été, la cour avant de l'école primaire a été restaurée.  
(réfection du macadam, pose de bancs, installation d'un préau ouvert)



Pour renforcer la sécurité routière, des personnages ont pris place aux abords des écoles maternelle et primaire. Un impact visuel très fort incitant au réflexe :

«Je ralentis parce qu'il y a des enfants...»

## Comité des fêtes de Marqueffles

Retour en images sur le 14 juillet et la ducasse de Marqueffles

Un très beau 14 juillet sous le soleil, avec notre traditionnel jambon grillé préparé par Maurice Hennebelle, qui s'est achevé sur un magnifique feu d'artifice.

Quatre jours d'animation et de festivités intenses lors de la ducasse de Marqueffles !



Tout d'abord, les festivités ont commencé avec un repas convivial « jambon grillé sauce mère » préparé par Sébastien et réunissant 160 personnes dans une ambiance chaleureuse avec une animation au top assurée par Benji.

Les amateurs de belote ont également eu l'occasion de démontrer leur habileté lors du concours qui a suscité la participation enthousiaste de nombreux joueurs.

Plus tard, s'en est suivi un moment de détente pour les résidents du « Bon Accueil » qui ont savouré le traditionnel repas de ducasse animé cette année par les Professeurs de l'école de musique de Bouvigny, repas offert par le Comité et Christophe Cornet que nous remercions pour sa participation. Merci également à Coralie et toute son équipe pour avoir permis aux résidents d'embarquer dans les véhicules militaires présents dans la pâture.

Les enfants ont été également au cœur des festivités avec une série de jeux divertissants comme la course à sac, tir à la corde, jeux de la ficelle, concours de vélos fleuris et la passionnante chasse aux trésors organisée avec brio par Amandine.

Et pour clôturer le duo Toi & Moi a enflammé la scène. Ce duo composé de la talentueuse chanteuse Karen et du merveilleux claviériste Jérôme Alder qui nous ont prouvé que la musique a le pouvoir de rassembler les gens.

Un grand merci à Monsieur le Maire, aux services techniques pour leur aide, aux commerçants de Bouvigny (Le temps d'une Pause, Friterie 5 étoiles, Ferme Duhamel, Friterie Thierry, la Pharmacie, Sublim Coiffure, El Jérico et l'EURL Roland) pour leur lots offerts et un grand merci et bravo aux bénévoles de l'équipe.

Le Comité des Fêtes de Marqueffles a une fois de plus réuni différentes générations autour de moments de joie et de partage.

A très bientôt sur nos prochains événements.

La présidente  
Martine Caron.



## Tennis Club de Bouvigny-Boyeffles

La saison sportive 2023-2024 est un bon cru, 90 adhérents dont 40 Boviniens et 50 jeunes viennent s'entraîner dans la salle Florence Arthaud et profitent du court extérieur aux beaux jours. Le TCBB remercie beaucoup le FCB pour la souplesse qu'il accorde dans la gestion des créneaux en salle. De nouveaux cours peuvent désormais avoir lieu le lundi et également le mercredi dès 20h30. L'assemblée générale du TCBB est fixée le vendredi 6 octobre 2023 à 18h à la salle des sports, le club profitera de cette occasion pour fêter ses 40 ans d'existence avec un buffet dansant. A noter que durant toutes ces années, le club maintient une moyenne de 80 adhérents et participe annuellement aux championnats départementaux.

Le TCBB tient un record départemental: c'est le club qui compte le plus d'adhérents au m<sup>2</sup> de surface de terrain couvert ! Je félicite ici les adhérents, les enseignants et surtout les bénévoles pour croire en ce club et maintenir son attractivité depuis toutes ces années.

Bernard Lemille, Président du TCBB

Pour tout renseignements : [tcbouvignyboyeffles@gmail.com](mailto:tcbouvignyboyeffles@gmail.com)  
06 10 77 52 95



### Activités Saison 2023-2024



#### FITNESS

Le Lundi de 20h00 à 21h00  
Salle des fêtes

(Reprise le Lundi 11 Septembre 2023)



#### YOGA

Le Mardi de 9h00 à 10h00  
Salle des fêtes

(Reprise le Mardi 12 Septembre 2023)



#### GYM FEMININE D'ENTRETIEN

Le Mardi de 15h45 à 16h45  
Salle des fêtes

(Reprise le Mardi 12 Septembre 2023)



#### ACROSPORT

Le Mercredi de 14h00 à 15h00  
Salle des sports

(Reprise le Mercredi 13 Septembre 2023)



#### EVEIL SPORTIF (dès 3 ans)

Le Mercredi de 15h00 à 16h00

(Reprise le Mercredi 13 Septembre 2023)



#### RANDONNÉE PEDESTRE

Le Jeudi  
RDV 9H00 FACE A LA MAIRIE



**Nouveau DANSE ENFANTS le Mardi de 17h15 à 18h15**

**SOPHROLOGIE reprise Mercredi 13/09 18h30 à 19h30 salle Cordonnier**

**Informations et renseignements au 06-46-23-87-75**

## Comité historique

Le Comité Historique de Bouvigny-Boyeffles est heureux de vous présenter son 47ème bulletin; en couverture Emile QUINTYN (1871-1951), entrepreneur briquetier, et son épouse Elodie Irma WONTERGHEM (1872-1973), cabaretière à Bouvigny.

Au Sommaire:

- Souvenirs de Marc QUINTYN ou Ma vie villageoise et cantonale à Bouvigny
- Les vieux métiers de la santé
- La guerre de 1914/1918, au jour le jour, par Henri Mayeur
- Bénédiction de la chapelle Sainte Apolline de Sains-en-Gohelle en 2022
- Le cinquantenaire des Charitables
- Le CHBB dans le journal L'Echo du Pas-de-Calais
- Photos de 3ème Forum des Collines d'Artois en octobre 2022
- Peintures d Roger Vergeot

Prix du Numéro 15 € franco de port pour Bouvigny sinon frais postaux en plus 4,50 €

Possibilité de le retirer à cette adresse :

Dubois Elisabeth  
17 Allée des Jacinthes  
62160 Aix-Noulette

Tél: 03 21 72 59 51 ou 06 44 00 14 00

## Annonce

Le Quartier de la Gare sera le thème de notre exposition qui se tiendra en la Salle des Fêtes de Bouvigny-Boyeffles les samedi et dimanche 28 et 29 octobre 2023 de 10 h à 18 h; les lundi et mardi 30 et 31 octobre 2023 de 14 h à 18 h et le mercredi 1er novembre 2023 de 10 h à 18 h. L'entrée est libre. Nous serons heureux de vous y accueillir.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des photos et des anecdotes à nous raconter. Les photos peuvent être envoyées et numérisées, en cas de prêt elle vous seront rendues le lendemain. Merci



COMITE HISTORIQUE  
Prix au Numéro : 15 €

## Au Gré du Temps



2023 - Semestre I - n° 47

### Sommaire :

- Les souvenirs de Marc Quintyn
- La grande guerre au jour le jour
- La vie de notre Association

**Emile QUINTYN**  
(1871-1951)

entrepreneur briquetier  
et

**Elodie WONTERGHEM**  
(1871-1973)

cabaretière

### Dans ce numéro :

Souvenir d'un chirurgien	2
Vieux métiers	41
La guerre 14/18 au jour le jour par Henri Mayeur	50
Bénédiction de la chapelle Ste Apolline de Sains-en-Gohelle en 2022	58
Bloc Notes	65
Le CHBB dans l'Echo du 62	67
FORUM du CHBB 2022	69
Les Charitables : 50 ans	73





Hôtel de ville  
Place Patou  
62172 BOUVIGNY-BOYEFFLES  
03 21 29 16 59  
03 21 45 40 90

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION COLIS CCAS



À l'occasion des fêtes de Noël, le Centre Communal d'Action Sociale distribue des colis de Noël aux administrés éligibles.

### Conditions d'attribution du colis :

- Bénéficiaires des bons alimentaires du CCAS
- Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)
- + de 65 ans et des revenus ne dépassant pas l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées

Le présent formulaire vous permet de réaliser votre inscription. Il est nécessaire de le compléter en totalité puis de le déposer avant le 13 novembre 2023 (délai de rigueur), à la permanence de Mme Clerot, les lundis de 15h30 à 16h45 au bureau du CCAS situé à côté de la salle des fêtes, muni des pièces justificatives prouvant votre situation. (avis d'imposition, attestation des droits CAF, etc ...)

Dans un souci de bonne organisation, **passé ce délai ou sans retour de votre part, vous ne pourrez recevoir votre colis !**

Merci pour votre compréhension.

La Vice-Présidente du CCAS,  
CLEROT Evelyne

✂-----

### **COUPON À REMETTRE EN MAIRIE AVANT LE 13/11/2023**

NOM :

Prénom :

Âge :

Conjoint(e) – Concubin(e) :

NOM :

Prénom :

Adresse du domicile :

Date et signature(s) :

# JUNE BUG

## CONCERT

29 NOVEMBRE 2023 | 19H - SALLE DES FÊTES

**GRATUIT**



UN CONCERT DE JUNE BUG C'EST DE LA MUSIQUE EN VIE,  
AVEC SES HUMEURS ET SES ÉTATS D'ÂME ; À VIVRE EN LIVE !

### INFO & RÉSERVATION



**Droit de Cité**  
**07 50 62 38 35**  
**[contact@droitdecite.com](mailto:contact@droitdecite.com)**

